

2019 05 15 PLU ECOUEN ADFEEN UPB CPPES 4 A COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pour conclure après mes trois premières contributions que vous voudrez bien remettre ensemble dans le site de l'enquête publique pour laquelle, vous en convenez, j'ai beaucoup travaillé et beaucoup apporté, je vous résume ci-dessous mon avis sur **ce PLU : il est délictueux, insincère, irrespectueux, inexact, mensonger, sans imagination, donc sans avenir. C'est pourquoi je vous demande de le refuser, ne serait-ce que pour ses nombreux manquements aux prescriptions du PADD.**

- A - Un PLU délictueux

Je suppose que vous avez eu le temps et les moyens administratifs pour vérifier l'historique et la propriété des **parcelles AC 103 et AC 104** auxquelles ce PLU, préparé par **Monsieur Bernard Angels**, promet des plus-values importantes grâce à :

- la transversale boisée qui devrait les border au sud,
- la vue sur la butte-témoin de la forêt d'Ecouen couronnée par la façade nord (la plus majestueuse et ouvragée) du château,
- l'achat à l'époque pour 5 Francs du m2 avec estimation à la revente après revalorisation grâce à ce PLU de l'ordre de 300 euros du m2 devenu constructible (avis de professionnels de l'immobilier intervenants à Ecouen).

Je suppose donc que vous avez eu le temps et les moyens administratifs pour, **comme l'article 40 du code pénal vous en fait obligation**, confirmer ma « découverte » auprès du **Parquet National Financier** -en copie-, du **Président du Tribunal Administratif** -en copie- et de la **Direction de la Citoyenneté et de la Légalité** -en copie-.

Je suppose que vous corrigerez la mention manuscrite (dont j'ai conservé photo) que vous aviez inscrite sur ma première contribution qui vous mentionnait les 3 SCI de Monsieur Bernard Angels susceptibles de prendre intérêt dans ce PLU, ce qui était un apport qui se révèle aujourd'hui essentiel dans votre enquête :

« Le commissaire-enquêteur soussigné tient à faire part de sa plus expresse réserve concernant les propos - sans lien direct avec l'objet de la présente enquête - ci-avant tenus par M.Marcus à compter du § 4 » Maurice Floquet Commissaire-Enquêteur. »

- B - Un PLU sciemment amputé d'informations non transmises

L'Agence ATOPIA a rédigé les textes et dessiné les plans de ce PLU sous la férule rigoureuse de Monsieur Bernard Angels qui a réussi à filtrer - pour ne pas les communiquer - toutes les informations pouvant nuire aux arrangements ou engagements qu'il a pu prendre, y compris pour son propre enrichissement, comme on le constate pour les parcelles AC 103 et AC 104.

Un exemple est particulièrement emblématique pour illustrer ce probable délit de rétention d'informations qui ferait de ce PLU **un document administratif insincère**, donc frappé de nullité.

La parcelle AD 209 fait l'objet de 3 procédures de recours contre expropriation frauduleuse :

- En Cour de Cassation (requis pour casser la décision du juge de l'expropriation),
- Au Tribunal Administratif de Cergy puisque le maire, Monsieur Bernard Angels, a voulu faire porter à la communauté de communes de Roissy de l'époque le projet d'une ZAE alors même qu'il savait que son projet personnel de 1,2 hectare ne pouvait pas être pris en charge par la communauté de communes qui n'intervient qu'au-delà de 5 hectares;
- A la Cour d'Appel de Versailles pour expropriation frauduleuse suite à fausse déclaration du maire Bernard Angels.

Monsieur Bernard Angels était et reste la personne la mieux informée sur ces procédures qui le mettent en cause à la fois comme Maire d'Ecouen et Vice-président de l'ancienne (à l'époque des faits) CCRPF comme de l'actuelle CARPF. Néanmoins il **s'est bien gardé de transmettre ses informations à l'Agence ATOPIA**, comme d'ailleurs à son conseil municipal.

Conséquences aggravantes pour le patrimoine naturel et la voirie d'**Ecouen**

1° Monsieur Bernard Angels a fait construire, pour l'accès depuis la RN 316 à l'entreprise Vygon, une voie d'accès, qui est aujourd'hui à la fois une amélioration du plan de circulation et une spoliation des riverains comme de tous les habitants puisqu'il a fait poser un panneau de sens interdit à l'entrée de cette voie, donnant l'illusion qu'elle serait à sens unique et d'usage privé.

2° A cette occasion, **Monsieur Bernard Angels a fait abattre inutilement une très belle double rangée d'arbres d'alignement, qui figure encore sur les plans du PLU pour réduire la nuisance sonore de la RD316**, probablement pour poursuivre l'abattage systématique de tous les grands arbres d'Ecouen, qui est une constante de ses sept mandats successifs de maire.

Un bilan de l'appauvrissement de la couverture arborée et du patrimoine naturel d'Ecouen -dont le trésor des Néoluvisols- durant les années « Angels » aurait pu figurer dans le PLU pour le contraindre à **inverser la tendance destructrice**. Il est toujours temps au Commissaire-Enquêteur pour le faire établir aussi bien pour les arbres que pour le trésor des Néoluvisols.

-C- Un PLU irrespectueux, inexact, mensonger

Je suppose que vous ferez les plus expresses réserves sur **les « anomalies » dans ce PLU**, dont :

- **irrespect** des 50 mètres de protection en **lisière de forêt** de plus de 100 hectares,
- **irrespect** du bien public municipal de l'**unique parc public en centre-ville**,
- **irrespect** des **préconisations du PADD** et du règlement du PLU concernant le patrimoine bâti à conserver,
- **irrespect** du patrimoine naturel du très rare et **très précieux sol de la Plaine de France** (Néoluvisol) dont ce PLU permet le gaspillage inutile pour un projet non seulement futile mais délictueux,
- **inexactitude** concernant l'hypothétique besoin d'**expansion urbaine** sans aucune imagination pour réhabiliter ou reconstruire la ville sur la ville,
- **inexactitude** liée à l'absence de comptage et de fléchage sur l'hypothétique besoin de **parkings nouveaux** alors que des places restent toujours disponibles et que la création continuée de parkings nouveaux n'a pas empêché la destruction continue des commerces et activités de centre-ville (plus de 40 boutiques fermées en 7 mandats successifs de Monsieur Bernard Angels),
- **inexactitude** sur la **destruction de la couverture arborée** et absence de propositions pour la restaurer puis l'accroître,
- **stupidité** (ou cupidité ?) de réduire au point de la rendre impossible l'**activité équestre** qui, au contraire, mériterait d'être facilitée et plus perceptible depuis le fort trafic de la RN316,
- **gaspillage** de la construction d'un **nouveau bâtiment pour les services techniques** dont l'effectif et les matériels ne manquent pas de bâtiments communaux,
- **gaspillage** de la construction par extension urbaine et artificialisation de prairie permanente d'un **nouvel IME**, qui coûtera beaucoup plus cher que la mise aux normes de l'actuel et qui défigurera le débouché champêtre du mail, y compris vu depuis le château,
- **absence d'inventaire et de localisation des propriétés de la commune** aussi bien de son patrimoine public que de son patrimoine privé ou privatisé, qui permet de faire croire que la commune aurait encore à construire pour elle-même alors que ces deux patrimoines sont très importants (et ignorés de la plupart des habitants),
- **absence de mention du Chemin Estelle** « Premier itinéraire culturel européen » et donc de tracé correspondant à son topoguide, ainsi que de volonté de rétablir l'étape par l'Eglise Saint Acceul,
- **absence de plan de circulation comme de pistes cyclables ou de pédibus ou même de trottoir piétonnier** (voir RD316) alors qu'il y a de nombreux exemples à connaître et imiter en Val d'Oise, dont Courdimanche ou Menucourt (voir : <https://www.youtube.com/watch?v=m4j8uYayyog>),
- **absence d'établissement pour les personnes âgées**, etc.

- D - Un PLU sans imagination donc sans avenir

Ce PLU ignore des opportunités majeures pour améliorer à la fois l'attractivité de la commune et le bien être d'y habiter. Quelques exemples de propositions qui y font défaut suffisent à disqualifier ce PLU.

Il serait simple et peu coûteux de **boiser plus les entrées sud et nord** de la ville, ne serait-ce que pour poursuivre ce que Villiers-le-Bel prévoit pour restaurer la forêt et le patrimoine historique du Mont Griffard (voir DUP relançant le projet de parc naturel urbain au nord de l'ex « Val de France »).

Il serait simple et peu coûteux de préserver ce qui reste de Néoluvisols en lisière des parcelles agricoles ou forestières en y plantant **autant d'arbres que d'habitants** (environ 7200) pour y créer une forêt-jardin pouvant accueillir des activités telles que :

- parcours botaniques,
- ateliers de permaculture,
- jardins partagés ou familiaux,
- camping (qui fait défaut au nord de Paris et ferait le plein pour les J.O. de 2024)

Il deviendrait alors possible de relancer Ecoen vers sa vocation de **ville-forêt** et de future (car il reste beaucoup à faire ou refaire) **Cité d'Art et d'Histoire**.

Au lieu de ces améliorations qui attireraient et retiendraient les habitants et les visiteurs, ce PLU promet de faire définitivement d'Ecoen une cité-dortoir aux entrées banalisées comme toutes celles de « la France défigurée » n'offrant que le bitume de ses parkings comme unique « service public ».

MON AVIS EN 4 LIGNES :

Les irrégularités qui caractérisent l'état de ce PLU devraient conduire à l'annuler et à le refaire en le rendant réellement conforme au PADD qui incite à végétaliser la ville pour y vivre et y respirer mieux ainsi qu'à respecter scrupuleusement ce qui y subsiste de patrimoine naturel, historique et culturel.

Fait à Ecoen le mercredi 15 mai 2019

Jean-Claude Marcus

Mobile : 06 81 41 67 98. Email : j-c.marcus@orange.fr

5, rue de la Résistance 95440 ECOUEN

Président de l'Association de Défense de la Forêt d'Ecoen et d'Education à la Nature
- ADFEEN

Président de l'Université Populaire de la Biosphère - UPB

Membre co-fondateur du Club Parlementaire pour la Protection et l'Etude des Sols -
CPPES